

MAIRIE DE PARIS



# PARTICIPEZ À LA JOURNÉE SANS VOITURE

**DIMANCHE  
25 SEPTEMBRE,  
DE 11H À 18H!**

**DOSSIER PRESSE**

## LE SOMMAIRE

- P3** Le mot d'Anne Hidalgo
- P4** L'éditorial de Christophe Najdovski
- P7** Dimanche 25 septembre, la journée sans voiture est de retour !
- P8** Le collectif « Paris sans voiture »
- P10** Le périmètre
- P12** Les véhicules concernés
- P15** Le mot du Préfet de Police
- P16** Tous mobilisés : partenaires et animations



## LE MOT D'ANNE HIDALGO, Maire de Paris

La première « Journée sans voiture » a constitué une réussite incontestée et incontestable, qui a su impliquer les citoyens, réduire les émissions polluantes et les nuisances sonores, et susciter l'engouement des Parisiens et des visiteurs.

C'est donc fort de ce succès que nous renouvelons cette année cette expérience, en l'élargissant à un périmètre plus vaste, intégrant l'ensemble des arrondissements.

Cette année encore, les citoyens pourront pleinement se réapproprier ce qui leur est commun, par des pratiques à la fois plus conviviales et plus respectueuses de l'environnement.

J'invite chacun à pleinement profiter de cette journée sans voiture, contribuant ainsi à bâtir ensemble la ville saine, durable et apaisée que les Parisiens appellent de leurs vœux.



## L'ÉDITORIAL DE CHRISTOPHE NAJDOVSKI,

Adjoint en charge des transports,  
des déplacements, de la voirie et  
de l'espace public

Le succès de la première «Journée sans voiture» à Paris reflète le besoin des urbains de se réapproprier les routes ainsi devenues rues et lieu de vie, en marchant ou en pédalant.

Cet événement hors du commun, illustration d'une politique volontariste pour encourager les changements de comportement de mobilité, a également permis de sensibiliser à l'action pour le climat et à la lutte contre la pollution atmosphérique. Nous avons d'ailleurs pu mesurer ses effets positifs sur la qualité de l'air, l'environnement sonore, l'usage décuplé des mobilités douces, etc.

Fort de ce succès et conscient de l'attente suscitée, la seconde édition de la «Journée sans voiture», en partenariat avec la Préfecture de Police et le collectif de citoyens, aura lieu le dimanche 25 septembre 2016, sur un périmètre concernant tous les arrondissements où Parisien-ne-s, Francilien-ne-s et visiteurs pourront flâner pendant quelques heures dans une ville libérée du trafic, plus sobre et plus humaine.

À nous toutes et tous de saisir cette occasion pour faire de Paris un terrain d'expérimentation et d'engagement pour une mobilité durable, variable indispensable pour évoluer vers une ville respirable et apaisée.





# **DIMANCHE 25 SEPTEMBRE : LA JOURNÉE SANS VOITURE EST DE RETOUR !**

La «Journée sans voiture» est de retour !

Forte du succès de la première édition de la «Journée sans voiture» en septembre dernier, la Ville de Paris organisera une édition encore plus ambitieuse dimanche 25 septembre prochain.

Entre temps, à New York en avril, et à Casablanca et à Marrakech fin mai dans le cadre de la COP 21, des villes-monde ont saisi l'opportunité d'inverser, le temps d'une journée, le partage de l'espace public. Elles en ont profité pour contenir et mieux observer les « externalités négatives » liées au trafic automobile car elles doivent démontrer, elles aussi, des solutions concrètes pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

À cette occasion, Francilien-ne-s et visiteurs sont invités à abandonner leur véhicule individuel le temps d'une journée, de 11h à 18h, et à se déplacer autrement. Le périmètre contrôlé intramuros est largement étendu par rapport à la précédente édition et concernera l'ensemble des arrondissements. Sur l'ensemble du territoire parisien, la vitesse limitée à 20 km/h affirmera la nécessité de partager la rue au mieux et avec les plus fragiles.

Paris s'engage avec détermination dans la lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier à travers un plan ambitieux d'interdiction progressive des véhicules polluants, dont la seconde étape sera mise en œuvre cet été. Ce plan repose sur des mesures d'accompagnement des changements de comportements de mobilité, en favorisant l'utilisation des transports en commun, des modes doux, ainsi que des véhicules propres (véhicules électriques, GNV, Autolib', Vélib', etc.).

Le 25 septembre prochain, Francilien-ne-s et visiteurs pourront donc profiter de 648,15 km de chaussées sans voiture afin de découvrir un Paris moins bruyant, plus calme et respirable. Cet événement festif leur permettra d'y proposer de nouveaux usages de l'espace public et de découvrir sous un autre jour le patrimoine urbain.

# LE COLLECTIF « PARIS SANS VOITURE » RACONTE

## IL ÉTAIT UNE FOIS PARIS SANS VOITURE

« Imagine, si on organisait une journée sans voiture dans tout Paris ! ». De ce rêve, formulé à haute voix puis dans une lettre adressée à la Mairie de Paris, est né le principe d'une journée sans voiture. La première édition, qui a eu lieu le 27 septembre 2015, a suscité un véritable engouement populaire.

## LA CO-CONSTRUCTION AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Porté par un collectif de citoyens de tous horizons, Paris sans voiture est avant tout la volonté de co-rêver et co-crée la ville de demain. Les enjeux climatiques, de mobilité et de réappropriation de l'espace public sont au cœur de ce projet co-construit, animé et incarné par chacun. C'est l'occasion, le temps d'une journée, de faire l'expérience d'une ville plus apaisée et de prendre conscience, ensemble et de manière créative et conviviale, qu'une autre ville est possible.



## PARIS 2016 ET AU-DELÀ ?

En concertation avec la Mairie et à l'écoute des Parisiens, notre collectif travaille activement à une édition 2016 festive, éco-citoyenne et participative faisant la part belle aux initiatives locales spontanées, individuelles et collectives.

Forts d'un périmètre 2016 plus ambitieux concernant chaque arrondissement et de l'enthousiasme croissant des Parisiens, c'est au-delà de Paris que nous nous projetons à terme, visant un véritable projet métropolitain qui puisse inspirer l'ensemble des communes franciliennes.

**COLLECTIF PARIS SANS VOITURE**

[www.parissansvoiture.fr](http://www.parissansvoiture.fr)  
<https://www.facebook.com/parissansvoiture/>  
<https://twitter.com/parissansvoiture>

# PÉRIMÈTRES

L'INTERDICTION DE CIRCULATION  
SERA CONTRÔLÉE PAR LES FORCES DE L'ORDRE  
DANS L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE IDENTIFIÉ  
PAR LES ZONES VERTES FONCÉES.

## ZONES PIETONNES / CIRCULATION FERMEE AUX VEHICULES A MOTEUR

Vélos, triporteurs, trottinettes, skate-boards, rollers,  
etc. pourront circuler librement, dans le respect de  
la sécurité des piétons.

Seuls les véhicules définis par arrêté conjoint du  
Préfet de police et de la Maire de Paris\*  
sont autorisés à circuler. Leur vitesse est  
**limitée à 20 km/h.**

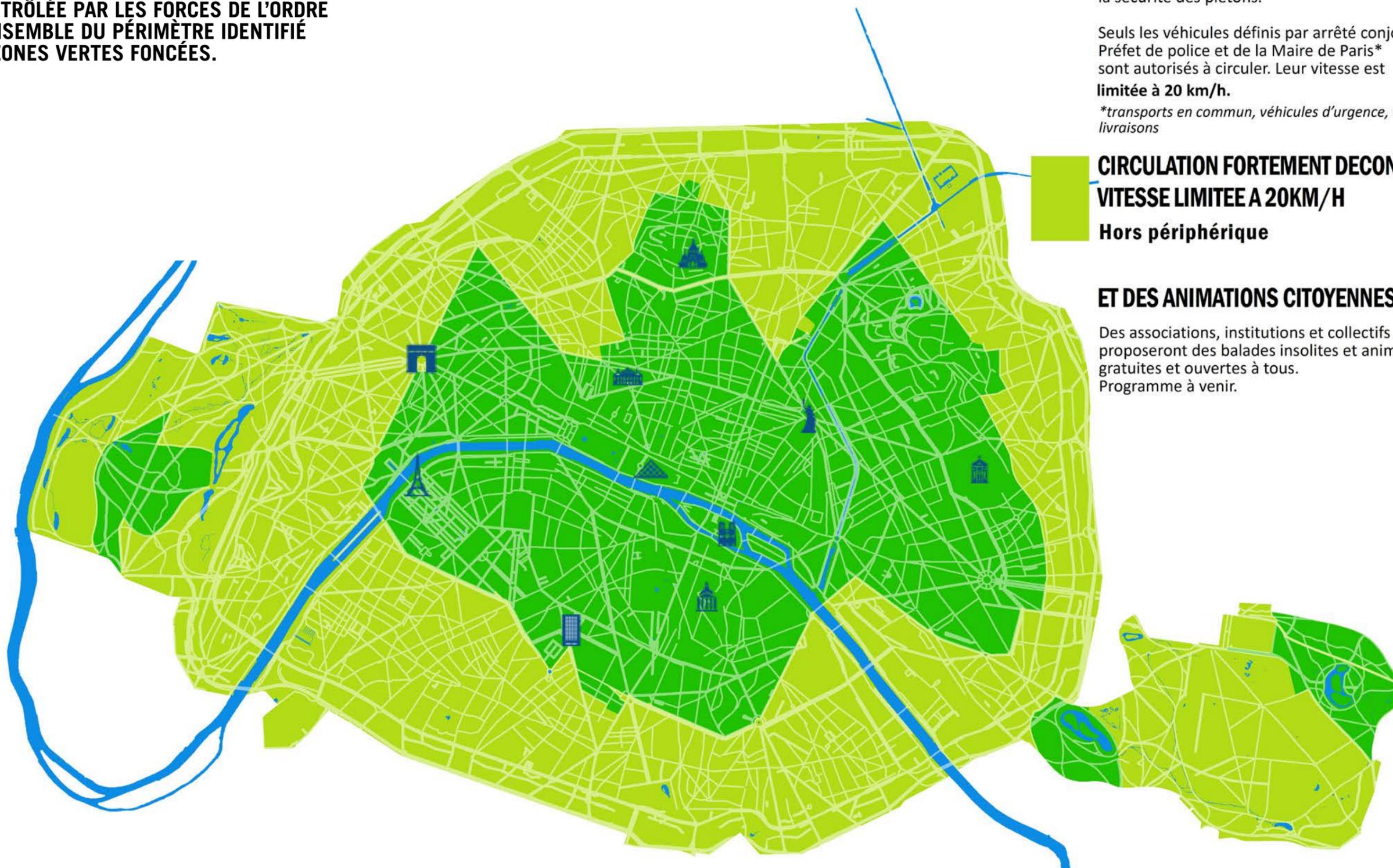
*\*transports en commun, véhicules d'urgence, taxis,  
livraisons*

## CIRCULATION FORTEMENT DECONSEILLEE, VITESSE LIMITEE A 20KM/H

Hors périphérique

## ET DES ANIMATIONS CITOYENNES...

Des associations, institutions et collectifs citoyens  
proposeront des balades insolites et animations  
gratuites et ouvertes à tous.  
Programme à venir.



## LES VÉHICULES CONCERNÉS PAR L'INTERDICTION

**Tous les véhicules à moteur sont concernés par l'interdiction, y compris les véhicules GPL, les voitures électriques, les deux-roues et trois-roues motorisés.**

### **L'INTERDICTION N'EST PAS APPLICABLE AUX :**

- véhicules d'intérêt général ou bénéficiant de facilités de passage répondant à la définition de l'article R311-1 du Code de la route ;
- taxis répondant à la définition de l'article L3121-1 du code des transports ;
- véhicules des services de transport public régulier de personnes organisés conformément à l'article L1241-1 du Code des transports ;
- véhicules particuliers des résidents à l'intérieur du périmètre ;
- véhicules habilités de la Mairie de Paris,
- véhicules de livraison, justifiant d'une desserte interne de la zone, le temps strictement nécessaire au chargement et au déchargement des marchandises ;
- véhicules d'approvisionnement des marchés ;
- véhicules de déménagement, préalablement autorisés selon la procédure en vigueur ;
- véhicules habilités par les services publics, pour la prise de service de leurs agents ;
- véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte européenne de stationnement ;
- véhicules utilisés dans le cadre d'un accès aux centres de soin, sur présentation d'un justificatif ;
- véhicules affectés à un service public dans le cadre de leur mission ;
- véhicules des professions de soins à domicile dans le cadre d'une intervention ;
- véhicules des professions de dépannage, dans le cadre d'interventions présentant un caractère d'urgence.

**Dans les zones fermées à la circulation automobile, vélos, trottinettes, rollers, triporteurs, skateboards etc., pourront circuler librement, dans le respect de la sécurité des piétons.**

### **ATTENTION !**

Certains véhicules pouvant circuler, le code de la route continue à s'appliquer. Une grande vigilance est demandée afin d'assurer la sécurité de tous.

**UNE FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) EST DISPONIBLE SUR LE SITE DE [PARIS.FR](https://www.paris.fr)**





# TOUS MOBILISÉS POUR LA RÉUSSITE DE CETTE JOURNÉE

## MICHEL CADOT, PRÉFET DE POLICE DE PARIS

### 1/ Comment la Préfecture de Police se mobilise pour cette journée sans voiture?

Comme l'année dernière, la préfecture de Police participe avec la Mairie de Paris à la coordination cette 2<sup>ème</sup> édition de la journée sans voiture. Un périmètre couvrira 50% du territoire parisien sur l'ensemble des 20 arrondissements de la capitale. J'ai souhaité cependant maintenir l'accès à toutes les gares parisiennes et à certains hôpitaux. Le périmètre est conçu d'un seul bloc afin de pouvoir respecter un équilibre dans l'engagement des moyens policiers déjà fortement sollicités. Des dispositions spécifiques relatives à la circulation routière et aux interdictions en vigueur lors de cette journée seront définies dans un arrêté préfectoral qui sera bientôt soumis à ma signature.

Ainsi, près de 200 policiers de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation seront mobilisés, assistés d'agents municipaux et d'employés de sociétés prestataires. Les policiers devront veiller à la mise en œuvre du dispositif de sécurisation : des points de barrage en limite des périmètres leur permettront d'assurer les contrôles des véhicules et de veiller à la sécurité des participants. Si les contrevenants peuvent être détournés, voire verbalisés, j'ai donné des consignes pour faire preuve de discernement notamment lors de force majeure.

### 2/ Souhaitez-vous accorder des dérogations?

Oui, mais de manière exceptionnelle. Il s'agit de prendre en compte des cas particuliers autorisés à circuler avec prudence à l'intérieur de ces zones : les résidents, les premiers concernés, qui seront autorisés à se rendre à leur domicile.

Les véhicules d'urgence et de secours pourront également accéder librement aux périmètres au même titre que les services de livraison, les taxis et les bus. Cette libre circulation se fera, selon les circonstances, dans le strict respect d'abaissement des seuils de vitesse.

### 3/ Quel message souhaitez-vous faire passer aux parisiens?

Cette journée sans voiture nous amène à repenser les règles de circulation et les usages de la rue.

J'en appelle au civisme des parisiens pour permettre à chacun de se déplacer de façon sûre et agréable : n'hésitez pas à privilégier les transports en commun et si vous utilisez votre véhicule veillez à adopter une véritable conduite sécurisée.

# TOUS MOBILISES : PARTENAIRES ET ANIMATIONS

## TOUS MOBILISES

Afin d'assurer les contrôles des véhicules et la sécurité des participants, d'importants moyens humains seront déployés : 200 agents de la Préfecture de Police, environ 500 signaleurs et 100 agents de la Ville de Paris.

Cette année, l'association Uniscité mobilisera près de 60 jeunes en « service civique » afin d'orienter les Francilien-ne-s et les visiteurs dans l'espace public et de participer aux actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux liés au trafic routier.

De nombreuses institutions et associations ont commencé à échanger sur les animations, les actions de sensibilisation et les outils de valorisation de l'impact de la « Journée sans voiture ». Leurs propositions viendront enrichir cette initiative.

Pour la réussite de cette journée, la participation de chacun est essentielle !

---

## LES PARTENAIRES

Des partenaires accompagnent déjà la Ville de Paris dans l'élaboration du dispositif : la Préfecture de Police, RATP, Uniscité, Airparif, BruitParif, et le collectif « Paris sans voiture ».

D'autres partenaires pourront rejoindre l'événement d'ici septembre en proposant des animations, des outils ou des offres dédiées afin de faciliter les déplacements des usagers à cet événement et d'accompagner les changements de comportements.

---

## LES ANIMATIONS

Des rues et des zones complètement piétonnisées seront proposées afin d'orienter les porteurs de projet vers des sites où ils pourront proposer des animations.

Un formulaire dédié sur [paris.fr](https://paris.fr) permettra de proposer des animations sur l'espace public à la Ville de Paris et à la Préfecture de Police.

